

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2010

L'an deux mille dix, le onze du mois de mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Grand-Font de Joyeuse, sous la présidence de Madame Françoise POUJADE, Présidente.

Etaient présents : Pascal WALDSCHMIDT, Alain MAHEY, Daniel BERTOLA THEVENON, Daniel BERTOLA THVENON (pouvoir de Marie Christine DETE), Jean PASCAL, Christine SEON, Marie Claire PAQUELET GARDES, Nathalie TOURRE, Francis PLANCHER, Marie Hélène POUZACHE, Francis PLANCHER (pouvoir de Bernard SAISON), Marie Hélène POUZACHE (pouvoir de Patrick VEDEL), Marie Claire PAQUELET GARDES (pouvoir de Jean Pierre VIOLET), Jean Pierre LAPORTE, Stéphane REBOUL (pouvoir de Mireille AREVALO), Jean Luc TOUREL, Jean Pierre LAPORTE (pouvoir de Nicole BISCAREL), Philippe BROT, Philippe BROT (pouvoir de Jean Luc VALETTE), Stéphane REBOUL, Jean Philippe BLANC, Denise FERRARI, Hubert LEPOITEVIN, Michel VOYANT, Françoise POUJADE, Nathalie SUSSELIN, Alain GIBERT, Gérard MARTIN, Régine LEMESRE (pouvoir de Raoul L'HERMINIER), Régine LEMESRE, Laurent FARGIER (pouvoir de Francine CALIPPE), Laurent FARGIER, Christian MOYERSOEN, Patrick MICHEL, Jack ZMINKA, Roland REY, Francine LACOUR, Bernard BONIN, Christelle MONTEREMAL, Alexandre FAURE (pouvoir de Richard ALLAMEL), Alexandre FAURE.

Excusé : Christian FARGIER, Dominique BROUSSE.

### FINANCES

#### Compte Administratif 2009 – Budget Général (M14)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget principal et les décisions modificatives de l'exercice 2009, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	TOTAL réalisé	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture
<b>Budget principal (M14)</b>	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	128 789 €	- €	61 119.23 €	61 119.23 €	- 5 500.35 €	13 549 €	- 5 500.35 €
	Recettes	128 789 €	40 240.10 €	15 378.78 €	55 618.88 €		3 276 €	
	<b>Fonctionnement</b>							
	Dépenses	1 194 763 €	- €	917 832.02 €	917 832.02 €	267 809.66 €		267 809.66 €
	Recettes	1 194 763 €	103 041.74 €	1 082 599.94 €	1 185 641.68 €			
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	1 323 552 €	- €	978 951.25 €	978 951.25 €	262 309.31 €	13 549 €	262 309.31 €
	Recettes	1 323 552 €	143 281.84 €	1 097 978.72 €	1 241 260.56 €		3 276 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2009 du budget général tel que présenté ci-dessus.

#### Compte Administratif 2009 – Budget Annexe « Boutique Musée » (M4)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget annexe « Boutique Musée » et les décisions modificatives de l'exercice 2009, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	TOTAL réalisé	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	-----------	--------------------	------------------------	---------------	------------------------	-------------------	---------------------

Budget annexe Boutique Musée (M4)	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	-	- €
	Recettes	- €	- €	- €	- €	- €	-	- €
	<b>Exploitation</b>							
	Dépenses	45 196 €	- €	42 982.01 €	42 982.01 €	- 3 026.92 €	-	- 3 026.92 €
	Recettes	45 196 €	2 166.91 €	37 788.18 €	39 955.09 €	-	-	-
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	45 196 €	- €	42 982.01 €	42 982.01 €	- 3 026.92 €	-	- 3 026.92 €
	Recettes	45 196 €	2 166.91 €	37 788.18 €	39 955.09 €	-	-	-

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2009 du budget annexe « Boutique Musée » tel que présenté ci-dessus.

#### **Compte Administratif 2009 – Budget Annexe « Régie Tourisme » (M14)**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget annexe « Régie Tourisme » et les décisions modificatives de l'exercice 2009, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	TOTAL réalisé	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	-----------	--------------------	------------------------	---------------	------------------------	-------------------	---------------------

Budget annexe Tourisme (M14)	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	17 940 €	- €	2 788.60 €	2 788.60 €	- 2 757.57 €	7 152 €	- 2 757.57 €
	Recettes	17 940 €	- €	31.03 €	31.03 €	-	2 006 €	-
	<b>Exploitation</b>							
	Dépenses	251 203 €	- €	222 178.71 €	222 178.71 €	15 469.21 €	-	15 469.21 €
	Recettes	251 203 €	- €	237 647.92 €	237 647.92 €	-	-	-
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	269 143 €	- €	224 967.31 €	224 967.31 €	12 711.64 €	7 152 €	12 711.64 €
	Recettes	269 143 €	- €	237 678.95 €	237 678.95 €	-	2 006 €	-

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2009 du budget annexe « Régie Tourisme » tel que présenté ci-dessus.

#### **Compte Administratif 2009 – Budget Annexe « Boutique OIT » (M4)**

Le 1<sup>er</sup>Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget annexe « Boutique OIT » et les décisions modificatives de l'exercice 2009, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	TOTAL réalisé	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture	
<b>Budget annexe Boutique OIT (M4)</b>	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	<b>Exploitation</b>							
	Dépenses	35 355 €	3 857.45 €	25 804.51 €	29 661.96 €	- 8 183.50 €	-	8 183.50 €
	Recettes	35 355 €	- €	21 478.46 €	21 478.46 €			
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	35 355 €	3 857.45 €	25 804.51 €	29 661.96 €	- 8 183.50 €	-	8 183.50 €
Recettes	35 355 €	- €	21 478.46 €	21 478.46 €				

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2009 du budget annexe « Boutique OIT » tel que présenté ci-dessus.

#### **Compte Administratif 2009 – Budget Annexe « Ateliers Economiques » (M4)**

Le 1<sup>er</sup>Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget annexe « Ateliers Economiques » et les décisions modificatives de l'exercice 2009, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	TOTAL réalisé	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture	
<b>Budget annexe Ateliers économique (M4)</b>	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	57 363 €	10 780.42 €	33 710.69 €	44 491.11 €	12 866.55 €	-	12 866.55 €
	Recettes	57 363 €	- €	57 357.66 €	57 357.66 €			
	<b>Exploitation</b>							
	Dépenses	68 618 €	- €	68 581.13 €	68 581.13 €	- 5 002.06 €	-	5 002.06 €
	Recettes	68 618 €	12 969.63 €	50 609.44 €	63 579.07 €			
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	125 981 €	10 780.42 €	102 291.82 €	113 072.24 €	7 864.49 €	-	7 864.49 €
Recettes	125 981 €	12 969.63 €	107 967.10 €	120 936.73 €				

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2009 du budget annexe « Ateliers Economiques» tel que présenté ci-dessus.

**Compte Administratif 2009 – Budget Annexe « Zones d'Activités Economiques Communautaires » (M 14)**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget annexe « ZAEC » et les décisions modificatives de l'exercice 2009, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	TOTAL réalisé	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture	
<b>Budget annexe ZAEC (M14)</b>	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	630 046 €		397 455.69 €	397 455.69 €	- 84 325.09 €	- 84 325.09 €	
	Recettes	630 046 €	75 622.74 €	237 507.86 €	313 130.60 €			- €
	<b>Fonctionnement</b>							
	Dépenses	782 793 €	- €	467 434.57 €	467 434.57 €	- €	- €	
	Recettes	782 793 €	- €	467 434.57 €	467 434.57 €			
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	1 412 839 €	- €	864 890.26 €	864 890.26 €	- 84 325.09 €	- €	
	Recettes	1 412 839 €	75 622.74 €	704 942.43 €	780 565.17 €			- €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2009 du budget annexe « ZAEC» tel que présenté ci-dessus.

## Compte Administratif 2009 – Budget Annexe « Régie Ordures Ménagères » (M 4)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget annexe « Régie Ordures Ménagères » et les décisions modificatives de l'exercice 2009, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	TOTAL réalisé	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	-----------	--------------------	------------------------	---------------	------------------------	-------------------	---------------------

Budget annexe OM (M4)	<b>Investissement</b>							
		Dépenses	181 301 €	- €	150 120.19 €	150 120.19 €		
		Recettes	181 301 €	8 961.31 €	169 194.60 €	178 155.91 €		
						<b>28 035.72 €</b>		<b>28 035.72 €</b>
	<i>Exploitation</i>							
		Dépenses	950 431 €	- €	896 596.04 €	896 596.04 €		
		Recettes	950 431 €	23 368.88 €	845 642.39 €	869 011.27 €		
						<b>- 27 584.77 €</b>		<b>- 27 584.77 €</b>
	<b>ENSEMBLE</b>							
		Dépenses	1 131 732 €	- €	1 046 716.23 €	1 046 716.23 €		
	Recettes	1 131 732 €	32 330.19 €	1 014 836.99 €	1 047 167.18 €			
					<b>450.95 €</b>		<b>450.95 €</b>	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2009 du budget annexe « Régie Ordures Ménagères » tel que présenté ci-dessus.

## Affectation Résultats Budget Général (M14)

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	103 041.74 €	- €	40 240.10 €	- €	143 281.84 €
Opérations de l'exercice	917 832.02 €	1 082 599.94 €	61 119.23 €	15 378.78 €	978 951.25 €	1 097 978.72 €
TOTAUX	917 832.02 €	1 185 641.68 €	61 119.23 €	55 618.88 €	978 951.25 €	1 241 260.56 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- €</b>	<b>267 809.66 €</b>	<b>5 500.35 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>262 309.31 €</b>

Besoin de financement	<b>5 500.35 €</b>	
Excédent de financement	- €	
Restes à réaliser	13 549.00 €	3 276.00 €
Besoin de financement	<b>10 273.00 €</b>	
Excédent de financement des restes à réaliser	- €	
Besoin total de financement	<b>15 773.35 €</b>	
Excédent total de financement	- €	
Affectation de la somme de	<b>5 500.35 €</b>	au compte 001 Résultat d'Investissement reporté en dépenses
Affectation de la somme de	<b>15 773.35 €</b>	au compte 1068 Investissement en recettes
Affectation de la somme de	<b>252 036.31 €</b>	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'affecter ces résultats tel que proposés ci-dessus.

## Affectation Résultats Budget Annexe Boutique Musée

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	2 166.91 €			- €	2 166.91 €
Opérations de l'exercice	42 982.01 €	37 788.18 €			42 982.01 €	37 788.18 €
TOTAUX	42 982.01 €	39 955.09 €			42 982.01 €	39 955.09 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 026.92 €</b>				<b>3 026.92 €</b>	

Affectation de la somme de  au compte 001 Résultat d'Investissement reporté

Affectation de la somme de  au compte 1068 Investissement

Affectation de la somme de  au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté en recettes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'affecter ces résultats tel que proposés ci-dessus.

### Affectation Résultats Budget Annexe Régie Tourisme

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	222 178.71 €	237 647.92 €	2 788.60 €	31.03 €	2 757.57 €	237 678.95 €
TOTAUX	222 178.71 €	237 647.92 €	2 788.60 €	31.03 €	2 757.57 €	237 678.95 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>15 469.21 €</b>	<b>2 757.57 €</b>		<b>- €</b>	<b>18 226.78 €</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

Affectation de la somme de  au compte 001 Résultat d'Investissement reporté en dépenses

Affectation de la somme de  au compte 1068 Investissement en recettes

Affectation de la somme de  au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'affecter ces résultats tel que proposés ci-dessus.

### Affectation Résultats Budget Annexe Boutique OIT

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	3 857.45 €	- €			3 857.45 €	- €
Opérations de l'exercice	25 804.51 €	21 478.46 €			25 804.51 €	21 478.46 €
TOTAUX	29 661.96 €	21 478.46 €			29 661.96 €	21 478.46 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>8 183.50 €</b>	<b>- €</b>			<b>8 183.50 €</b>	

Affectation de la somme de **8 183.50 €** au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'affecter ces résultats tel que proposés ci-dessus.

### Affectation Résultats Budget Annexe Ateliers Economiques

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		12 969.63 €	10 780.42 €	- €	10 780.42 €	12 969.63 €
Opérations de l'exercice	68 581.13 €	50 609.44 €	33 710.69 €	57 357.66 €	102 291.82 €	107 967.10 €
TOTAUX	68 581.13 €	63 579.07 €	44 491.11 €	57 357.66 €	113 072.24 €	120 936.73 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>5 002.06 €</b>	<b>- €</b>		<b>12 866.55 €</b>		<b>7 864.49 €</b>

Besoin de financement **- €**  
Excédent de financement **12 866.55 €**

Besoin total de financement **- €**  
Excédent total de financement **12 866.55 €**

Affectation de la somme de **12 866.55 €** au compte 001 Résultat d'Investissement reporté en recettes

Affectation de la somme de **- €** au compte 1068 Investissement

Affectation de la somme de **5 002.06 €** au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté en dépenses

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, d'affecter ces résultats tel que proposés ci-dessus.

### Affectation Résultats Budget Annexe Zones d'Activités Economiques Communautaires

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €		75 622.74 €	- €	75 622.74 €
Opérations de l'exercice	467 434.57 €	467 434.57 €	397 455.69 €	237 507.86 €	864 890.26 €	704 942.43 €
TOTAUX	467 434.57 €	467 434.57 €	397 455.69 €	313 130.60 €	864 890.26 €	780 565.17 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>84 325.09 €</b>	<b>- €</b>	<b>84 325.09 €</b>	<b>- €</b>

Besoin de financement **84 325.09 €**  
Excédent de financement **- €**

Besoin total de financement **84 325.09 €**  
Excédent total de financement **- €**

Affectation de la somme de **84 325.09 €** au compte 001 Résultat d'Investissement reporté en dépenses

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'affecter ces résultats tel que proposés ci-dessus.

## Affectation Résultats Budget Annexe Régie Ordures Ménagères

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	23 368.88 €	- €	8 961.31 €	- €	32 330.19 €
Opérations de l'exercice	896 596.04 €	845 642.39 €	150 120.19 €	169 194.60 €	1 046 716.23 €	1 014 836.99 €
TOTAUX	896 596.04 €	869 011.27 €	150 120.19 €	178 155.91 €	1 046 716.23 €	1 047 167.18 €
<b>Résultat de clôture</b>	27 584.77 €		- €	<b>28 035.72 €</b>	- €	<b>450.95 €</b>

Besoin de financement - €  
Excédent de financement **28 035.72 €**

Besoin total de financement - €  
Excédent total de financement **28 035.72 €**

Affectation de la somme de **28 035.72 €** au compte 001 Résultat d'Investissement reporté en recettes

Affectation de la somme de **27 584.77 €** au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté en dépenses

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'affecter ces résultats tel que proposés ci-dessus.

## **ORDURES MENAGERES**

### RECTIFICATION FISCALE DU SERVICE « ORDURES MENAGERES »

Suite à la notification d'un avis de mise en recouvrement du 22 février 2010 reçu le 23 février 2010 portant sur quatre créances en nature de rappels de TVA suite à redressement,  
Suite à la réception d'un avis de mise en demeure du 5 mars 2010 reçu le 8 mars 2010 relatif à la rectification de comptes de TVA du service ordures ménagères pour les périodes de janvier 2005 à octobre 2008,

Le Conseil communautaire constate que les sommes appelées, intégrant des intérêts de retard, s'élèvent à :

- pour l'année 2005 : 30 514,00 euros
  - pour l'année 2006 : 16 588,00 euros
  - pour l'année 2007 : 18 027,00 euros
  - pour l'année 2008 : 2 812,00 euros
- Soit un total de 68 186,00 euros, dont 62 252,00 euros de principal.

Il y a donc lieu de se positionner quant au règlement de ce dossier.

Avant que la Présidente ne mette en débat l'ensemble de cette affaire, le Vice Président en charge des finances rappelle les étapes de ce dossier :

- Par arrêté préfectoral n° 96.196 du 5 décembre 1996, la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie a pris la compétence « Service de collecte des ordures ménagères » et a demandé en parallèle l'assujettissement à l'option TVA pour ce seul service ;
- Par arrêté préfectoral n° 97.211 du 31 décembre 1997, la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie a élargi sa compétence, à savoir « Service de collecte et de traitement des ordures ménagères », et a adhéré aux Syndicats Intercommunaux de traitement des Ordures Ménagères, sans demander l'extension de l'option TVA pour le volet traitement, compte tenu des modalités de prise en charge des participations entre collectivités ;
- Par délibération n° 2001-07-11 du 19 juillet 2001, le Conseil communautaire, compte tenu des indications et exigences des services fiscaux d'assujettir la totalité du service tous volets confondus, demande officiellement l'annulation de l'option TVA pour le service Ordures Ménagères complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;
- Par courrier du 26 septembre 2001, le Centre des Impôts d'Aubenas a cru devoir reconduire de plein droit, à compter de 2001 pour une période de cinq ans, l'option pour l'assujettissement à la TVA au titre du service de collecte et de traitement des Ordures Ménagères, en méconnaissance de la délibération susvisée du 19 juillet 2001. Cet assujettissement a conduit les services fiscaux à procéder à un rappel TVA, quoique celle ci n'ait pas été facturée par la Communauté de communes ;
- Par jugement n° 02002532 en date 14 décembre 2004, le Tribunal Administratif de Lyon a déchargé la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie des rappels de TVA à sa charge au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2000 ;
- Par arrêt n° 05LY00538 en date du 7 avril 2008, la Cour Administrative d'Appel a rejeté le recours du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie au motif « *qu'à défaut d'option en cours de validité de la part de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie pour le service concerné, l'Administration fiscale n'a pu légalement soumettre cette dernière avec rappel de TVA en litige* » ;
- Par courrier du 22 décembre 2008, reçu le 29 décembre 2008, le Centre des Impôts d'Aubenas a notifié une proposition de rectification des exercices 2005 à 2008 relatif à l'assujettissement de l'option TVA du service ordures ménagères, tirant les conséquences de l'arrêt définitif de la Cour Administrative d'Appel de Lyon ;
- Par courrier en date du 3 août 2009, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie a saisi, d'une part, Monsieur le Préfet de l'Ardèche d'une réclamation préalable explicite mais restée sans réponse à ce jour, et d'autre part, le Conciliateur fiscal départemental, lequel a fait connaître par courrier du 15 février 2010, reçu le 19 février 2010, le maintien intégral de la proposition de rectification, laquelle a été mise en œuvre immédiatement par l'émission d'un avis de mise en recouvrement et d'une mise en demeure reçus respectivement les 23 février et 8 mars 2010.

Sur la base de cet historique et sur ces considérants, il convient de délibérer.

En premier lieu,

La Présidente informe le Conseil Communautaire que, dans tous les cas de figure, une quelconque procédure précontentieuse ou contentieuse n'a aucun effet suspensif sur le recouvrement effectif des sommes imposées.

Après en avoir débattu, et sur ces considérants, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité du règlement de cette rectification fiscale, à savoir un montant de 68 186 €.

En second lieu,

Compte tenu de l'absence de budget voté et de l'absence de trésorerie disponible à ce jour pour l'exercice 2010, il y a lieu de fixer les modalités de couverture de cette dette fiscale .

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- demander un sursis à paiement pour un délai maximum d'un mois à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 68 000 euros sur la base de la proposition communiquée en séance ;
- de procéder aux pré-inscriptions budgétaires nécessaires ;

#### En dernier lieu,

Après discussion, le Conseil Communautaire considère :

- que la Communauté de Commune du Pays Beaume Drobie, en vertu des décisions du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, eu égard au fait qu'elle avait délibéré pour rejeter l'option, laquelle a en outre été frappée de caducité, est dans son bon droit, et légitimement fondée à constater que les services fiscaux aient ainsi procédé à tort à l'assujettissement d'office du service Ordures ménagères à la TVA, et soient à l'origine des difficultés rencontrées par l'application des règles fiscales, conduisant au présent redressement ;
- que d'ailleurs la TVA, objet du redressement, n'a jamais été perçue sur l'utilisateur pour la part traitement, ni répercutée sur le coût du service à équilibrer ;
- que le redressement fiscal de TVA litigieuse, outre son caractère contestable, constitue à l'évidence une dépense exceptionnelle dans sa nature ponctuelle et globalement exécutoire ;
- que son montant, rapporté au total des recettes réelles de fonctionnement, mettrait en péril l'équilibre d'un budget annuel ;
- que, sur un autre plan, l'historique de ce dossier s'étend à minima sur une décennie de 2001 à 2010, et que la rectification porte sur quatre exercices budgétaires, de 2005 à 2008 ;
- que la mise en œuvre de diverses dispositions législatives et réglementaires (TGAP, loi sur l'eau, Grenelle de l'environnement, ...) et la nécessité de mise aux normes des unités de traitement utilisées localement génèrent une pression accrue sur les redevables du Service Ordures Ménagères.

En conséquence, il est proposé l'inscription d'une charge à reporter sur plusieurs exercices budgétaires, amortie par dotations budgétaires annuelles dès l'exercice de constatation de l'étalement de cette charge et ce sur une durée de cinq ans, selon les modalités suivantes :

- pour l'exercice 2010 : 14 186,00 euros,
- pour l'exercice 2011 : 13 500,00 euros,
- pour l'exercice 2012 : 13 500,00 euros,
- pour l'exercice 2013 : 13 500,00 euros,
- pour l'exercice 2014 : 13 500,00 euros.

Compte tenu qu'il résulte des motifs ci dessus qu'il n'est pas envisageable de faire assumer la charge du redressement fiscal de TVA aux redevables d'un seul exercice, sur un budget unique dont l'équilibre serait mis en péril par l'imputation de cette dépense exceptionnelle après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de répartir cette charge supplémentaire sur les exercices budgétaires de 2010 à 2014 sur la base des inscriptions ci-dessus proposées.

#### **LIGNE DE TRESORERIE « ORDURES MENAGERES »**

En application de la délibération prise ce même jour, la présidente rappelle à l'assemblée la notification d'un avis de mise en recouvrement du 22 février 2010 reçu le 23 février 2010 et la réception d'un avis de mise en demeure du 5 mars 2010 reçu le 8 mars 2010 portant sur quatre créances relatives à la rectification de comptes de TVA du service ordures ménagères pour les périodes de janvier 2005 à octobre 2008 d'un montant total de 68 186,00 euros.

Le conseil communautaire, après avoir examiné les propositions des différents organismes bancaires consultés,

décide à l'unanimité des présents, pour le financement de cette dette, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drome Ardèche, une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant de 68 000,00€.

### **VALIDATION DU COMPLEMENT DU COLLEGE « USAGERS » DU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA REGIE ORDURES MENAGERES**

Suite à la délibération du 29 janvier 2009 relatif à l'élargissement du conseil d'orientation de la régie Ordures Ménagères ; Suite à l'adhésion des 3 communes de Lablachère, Rosières, Saint Genest de Beauzon ; Suite à l'appel de candidature joint à la facturation.

En complément de la délibération du 15 septembre 2009 validant l'intégration de Mesdames Hélène SANTOLIN, Jennifer GALIANA et de Monsieur Roland SALEL au collège des usagers du conseil d'orientation de la régie Ordures Ménagères.

Considérant le besoin de recourir à un nouveau vote afin de compléter la partie usagers « professionnels » du même conseil d'orientation.

Le conseil d'orientation s'est réuni en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 et a acté, par élection, l'intégration de Monsieur Frédéric KOCH comme représentant titulaire « professionnel » au titre du collège des usagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que Monsieur Frédéric KOCH devient titulaire « Professionnel » collègue des usagers du conseil d'orientation de la régie ordures ménagères.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LES SERVICES DE LA CDC**

Suite au déménagement du Syndicat de Rivières Beaume Drobie à Planzolles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, les services de la CDC ne pourront plus utiliser le véhicule, propriété du Syndicat, mis à disposition à la CDC dans le cadre des conventions liant la CDC et le syndicat partageant les moyens (les agents locaux, matériels, ...).

Ainsi à compter de cette date, le véhicule ne sera plus utilisable par les services de la CDC.

Le budget 2010 n'étant pas voté et le besoin existant, il est nécessaire de réaliser cet équipement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la présidente à réaliser cette opération d'investissement en procédant par anticipation au vote du budget 2010 et autorise la Présidente à mettre en œuvre cette décision.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

## **MUTUALISATION DU PARC D'ACTIVITES DU VINOBRE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTAGE DE FISCALITÉ**

La Présidente présente au Conseil Communautaire le projet d'aménagement du Parc d'Activités du Vinobre ainsi que les principes de mutualisation définis lors des derniers comités de pilotage menés à ce sujet par la Communauté de communes du Vinobre, maître d'ouvrage de l'opération, et auxquels ont participé les différentes communautés associées à la démarche.

Pour que le projet de mutualisation passe en phase opérationnelle, il est nécessaire que les collectivités partenaires signent la convention qui régit les modalités de ce partenariat, à savoir l'objet de la convention, la durée, les modalités financières, les modalités de concertation et les dispositions diverses (clauses de rendez-vous, dispositions financières en cas de réduction de participation ou de sortie d'une communauté, prolongation de la convention).

Cette convention est conclue pour une durée de quinze ans avec un coût résiduel d'aménagement estimé à 268 000.00€ pour la première tranche d'aménagement du parc d'activités.

La CdC du Vinobre souhaite en tant que maître d'ouvrage participer à 50,01 % du projet. Les 49,99 % restant seront à partager à égalité entre les CdC participantes, soit 7.14 % par CdC dans l'hypothèse de 7 communautés prédéfinies.

Cela correspond pour notre CdC à une participation globale de 19 137 €, à financer sur 5 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité, d'approuver le projet de mutualisation du Parc d'activités du Vinobre, de désigner M. Hubert LEPOITEVIN pour représenter la Communauté de Communes au sein de la commission stratégique attachée au suivi de ce projet de parc d'activités, ou à défaut la présidente, de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la mise en place de ce partenariat et d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat conclue avec les collectivités engagées dans ce projet, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## **GESTION DES VRD DE LA ZAEC VALGORGE**

La ZAEC à Valgorge est aménagée depuis début 2009. Elle comporte 4 lots. Elle est équipée d'une voirie d'accès et de desserte, d'un bassin de rétention des eaux pluviales et de lampadaires. Elle est également reliée à une station d'épuration par une station de relevage

A ce jour, un lot est vendu, deux sont sous couvert d'une promesse de vente qui arrive à expiration au 15 avril et le lot restant est sollicité par plusieurs acquéreurs potentiels.

Les missions d'aménagement et d'équipement sont terminées et les missions de commercialisation en voie d'achèvement. Il convient désormais d'organiser les modalités de gestion de la zone.

Dans un souci d'efficacité et de proximité, la Présidente propose que la CDC reste propriétaire des voies et réseaux, tout en confiant par convention leur gestion et entretien à la commune de Valgorge, laquelle a donné son accord de principe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, autorise la présidente à signer une convention avec la commune de Valgorge pour la gestion et l'entretien des voiries et réseaux de la ZAEC à Valgorge.

## **ENFANCE JEUNESSE**

## **GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE**

Suite à la délibération du 8 décembre 2009, le conseil communautaire a confié la gestion des structures « enfance et jeunesse » aux associations gestionnaires existantes. Cela se traduit donc par une délégation de service public à laquelle se rattachent des conventions d'objectifs. Dans l'attente de ces conventions pluriannuelles, il convient de proposer à chaque association gestionnaire, pour chaque structure du territoire communautaire, une convention de gestion transitoire.

Ces conventions, au delà des modalités de fonctionnement et d'organisation du service, précisent le montant de la dotation 2010 qui sera versé à chaque association. Cette dotation d'un montant prévisionnel de 69 883 €, se décompose de la manière suivante :

Association Mille Pattes pour la crèche à Rosières	: 43 630 €
Association AREL pour le centre de loisirs à Rosières	: 7 967 €
Association CSRI pour la crèche à Valgorge	: 8 810 €
Association CSRI pour le centre de loisirs à Valgorge	: 5 866 €
Association Les Pitchounes pour la crèche à Largentièrre	: 3 610 €

En ce qui concerne la crèche de Largentièrre, la CDC se substitue aux communes du territoire signataire du Contrat Enfance Jeunesse en cours, pour le financement à compter du 1er janvier 2010, du fonctionnement de la structure, sans convention d'objectifs pluriannuels ni convention de gestion transitoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les conventions de gestion transitoire.